

# **Procédure relative au Programme « MOUKAWALATI »**

## **1. OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PROGRAMME**

Le Programme MOUKAWALATI a pour objectifs :

- la création effective d'entreprises viables,
- la pérennisation des entreprises créées.

## **2. POPULATION ELIGIBLES**

Les personnes éligibles à l'accompagnement pour la création d'entreprise sont les diplômés de la Formation Professionnelle ou de l'enseignement supérieur ainsi que les bacheliers, porteurs de projet d'investissement dont le coût est compris entre 50.000 DH et 250.000 DH et remplissant les conditions suivantes :

- de nationalité marocaine,
- âgés entre 20 et 45 ans et
- inscrits à l'ANAPEC.

Deux personnes au maximum peuvent s'associer dans un projet d'investissement dont le coût est compris entre 50.000 DH et 500.000 DH.

Tout candidat à la création d'entreprise ne peut bénéficier de l'accompagnement prévu par le programme MOUKAWALATI qu'une seule fois. Cet accompagnement est conditionné par sa sélection définitive par la commission créée à cet effet au niveau des CRI.

## **3. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME MOUKAWALATI**

En vue de réunir les conditions permettant au programme MOUKAWALATI d'atteindre ses objectifs, les mesures d'accompagnement ci-après ont été mises en place :

- accompagnement pré et post création des jeunes porteurs de projets dont l'investissement ne dépasse pas 250 000 DH ;
- prise en charge par l'ANAPEC des frais de l'accompagnement à hauteur de 10 000,00 DH par projet ;
- délégation de la gestion de la garantie de 85% du crédit bancaire par la C.C.G aux banques pour le compte de l'Etat ;
- octroi d'une avance sans intérêts représentant au maximum 10% de l'investissement et dans la limite de 15.000,00 DH remboursable sur six (6) ans dont trois (3) de grâce ;

## 4. PARCOURS DU PORTEUR DE PROJET

Tous les délais prévus pour les phases d'accompagnement sont à titre indicatif.

### 1. Accueil et Inscription du porteur de projet :

L'inscription au programme « MOUKAWALATI » se fait auprès **d'un seul guichet** d'appui à la création d'entreprises, **choisi par le porteur de projet**. Ce guichet devient **l'interlocuteur unique** du porteur de projet.

**Un guide** du programme « MOUKAWALATI » est alors remis au porteur de projet. Ce guide précise les droits et obligations du candidat et explique le processus global avec les différentes étapes du parcours du candidat entrepreneur.

Si le porteur de projet décide de continuer, il remplit alors un dossier de candidature qui est saisie en même temps au niveau du système d'information du programme « MOUKAWALATI ».

Exemple de Guichets dans la ville de Kenitra :

- Chambre du commerce et de l'industrie
- Guichet de la fondation Zagoura
- Guichet Alamana
- Guichet de L'institut supérieur de technologie appliquée
- L'université Ibn Tofail

### 2. Présélection du candidat :

Le guichet ayant assuré l'inscription du candidat, organise l'opération de présélection, constituée de deux étapes :

- un entretien de positionnement et
- un « **Scoring Test** » ou entretien approfondi, en vue d'évaluer les différents aspects requis chez le candidat pour la création d'entreprises.

A l'issue de l'opération de présélection, une convocation est remise au candidat pour se présenter à la sélection définitive. Cette convocation précise la date et le lieu du déroulement de l'opération de sélection définitive.

Si le candidat n'est pas présélectionné, il pourra se représenter à un guichet, après un mois, à compter de la date de sa dernière épreuve de présélection.

### 3. Sélection définitive :

Les porteurs de projets présélectionnés sont orientés vers la commission de sélection, instituée par le comité régional du programme « MOUKAWALATI ».

Les accompagnateurs des GAPCEs peuvent être présents, à titre d'observateurs.

A l'issue de l'opération de sélection, les résultats sont consignés dans rapport préparé par le centre régional d'investissements (CRI). Ce rapport de sélection de sélection définitive sert de base à l'établissement de la lettre d'engagement adressée par l'ANAPEC au GAPCE. Le candidat sélectionné bénéficie alors de l'accompagnement à la création d'entreprises.

Si le candidat n'est pas sélectionné, il pourra se représenter à un guichet, après 3 mois, à compter de la date de sa dernière épreuve de sélection définitive.

#### **4. Accompagnement du porteur de projet :**

Vous serez **accompagnés** pendant 3 phases majeures :

- Avant la création de votre entreprise, c'est-à-dire pendant la phase de l'étude de marché, l'étude technique et surtout le montage de votre Business Plan. L'objectif étant que vous puissiez arriver à la banque de votre choix avec un bon dossier de financement pour qu'elle vous octroie le crédit. Si avez vos propres financement, cette étude vous aura servi pour démarrer votre entreprise.
- Pendant la phase critique de démarrage, c'est-à-dire d'abord quand vous êtes en négociation avec la banque, **Moukawalati** peut vous aider pour rectifier votre business plan. Dans cette phase critique, **Moukawalati** vous suit pour toutes les formalités, mais ne fait pas à votre place.
- **Moukawalati** vous accompagne pendant 12 mois après la création de votre entreprise. Elle assure un suivi pour faire des diagnostics et voir quels sont les points forts et faibles de votre entreprise.

L'accompagnement du porteur de projet se fait conformément aux phases ci-après :

#### **Phase d'accompagnement N° 01 :**

##### **- Etude de marché :**

L'étude de marché est réalisée en trois étapes :

- a) formation en groupe au sein du guichet, avec l'objectif de doter les candidats de démarches et d'outils pratiques (canevas, questionnaires) pour effectuer leurs études de marché,
- b) enquête sur le terrain : chaque candidat se déplace sur le terrain pour collecter les informations nécessaires à son projet,
- c) compilation et rédaction : dans le cadre d'ateliers collectifs, au sein du guichet, les candidats analysent les informations recueillies, les compilent et rédigent l'étude de marché.

- **Etude Technique :**

Elle se fait en trois étapes :

- a) formation théorique en groupe au sein du même guichet. L'objectif est de doter les candidats de démarches et d'outils pratiques pour effectuer leurs études techniques.
- b) enquête sur le terrain : chaque candidat se déplace sur le terrain pour collecter les informations nécessaires à son projet.
- c) compilation et rédaction : ans le cadre d'ateliers collectifs au sein du guichet, les candidats se procèdent au traitement des données et informations collectées et finalisent l'étude technique relative à leurs projets.

- **Formation Managériale :**

Il s'agit d'une formation interactive d'initiation aux techniques de management. La formation managériale se en groupe.

- **Formation Administrative et Financière :**

Réalisée en groupe, cette formation vise la maîtrise des aspects administratifs et financiers de base.

*A l'issue de cette formation, le Business Plan du candidat doit être finalisé.*

- **Simulation du Business Plan :**

Chaque candidat entrepreneur présente son Business Plan au sein du Guichet afin d'améliorer ses performances de communication et mieux présenter et défendre son dossier de demande de financement à la banque.

Le dossier de financement contiendra, en plus des différentes pièces exigées par la banque, une lettre attestant la sélection du candidat par le comité régional.

La qualité du dossier de financement préparé par le candidat, est assurée par le Guichet.

**Responsable** : animateur du Guichet

**Durée indicative** : 4 à 6 semaines

**Phase d'Accompagnement N° 02 :**

L'accompagnement par le guichet au cours de la phase 2 porte sur les aspects ci-après :

- rectification du Business Plan, en cas d'observations de la banque et nouvelle présentation avec argumentation du dossier de financement.

- aide au démarrage : cette étape peut prendre plusieurs formes (le choix des fournisseurs est de la responsabilité exclusive du porteur de projet).

Les démarches visant le démarrage de l'entreprise font l'objet d'un plan d'action, qui est suivi par le Guichet.

Ce plan d'action comprend notamment :

- l'élaboration d'un plan de marketing,
- la préparation technique
- des démarches administratives, en particulier :
  - acquisition ou location du local ;
  - élaboration des statuts ;
  - obtention du certificat négatif ;
  - inscription au fichier des patentes ;
  - immatriculation au registre de commerce ;
  - obtention de l'autorisation administrative d'exercer ;
  - affiliation à la CNSS le cas échéant ;

En cas de difficultés dans l'accomplissement des démarches administratives, le guichet intervient directement avec le candidat auprès des instances concernées afin de faciliter l'obtention de réponses positives.

**Responsable** : Animateur du Guichet  
**Durée indicative** : 2 à 4 semaines à compter de l'octroi du financement

### **Phase d'Accompagnement N° 03 :**

Le contenu de l'accompagnement du candidat entrepreneur au cours de la phase 3 est comme suit :

- réalisation de diagnostics suivis de recommandations et de plans de mise en œuvre. Ces diagnostics doivent porter sur l'ensemble des activités de l'entreprise et non seulement les aspects financiers.

- mise à disposition éventuelle d'informations sur des opportunités de marchés. Ceci consiste à mettre à la disposition des entreprises accompagnées par le guichet, les informations relatives aux appels d'offres, à l'externalisation, à la sous-traitance...

**Responsable** : Animateur du Guichet  
**Durée indicative** : 12 mois

## **5. Suivi et évaluation de l'accompagnement**

Le suivi de l'accompagnement se fait par le biais :

- du système de reporting établi entre le Guichet d'Appui et l'ANAPEC ;
- des visites des Guichets et des entreprises créées par l'ANAPEC ;

Le Guichet met à la disposition de l'ANAPEC tous les éléments attestant des actions réalisées dans le cadre de la prestation « accompagnement » : plan d'action correspondant aux différentes phases, calendrier des entretiens, outils fournis aux candidats, résultats obtenus et comptes rendus...

**Moukawalati** facilite l'accès au crédit, car toutes les personnes qui passent par son circuit peuvent bénéficier de deux mesures importantes au niveau du financement :

- Avance sans intérêts représentant au maximum 10% de l'investissement et dans la limite de 15.000,00 DH remboursable sur six (6) ans dont trois (3) de grâce ;
- La garantie de votre crédit par l'Etat à hauteur de 85%, cette garantie est déléguée aux banques ce qui fera que leurs délais de réponse seront beaucoup plus courts puisque les dossiers ne doivent pas remonter à Rabat pour être traités

## **5. ORGANISMES DE SOUTIEN : L'EXEMPLE DE IntEnt**

Une convention de partenariat entre la fondation néerlandaise IntEnt Pays-Bas et DarAdamne a été concrétisée le 09 Aout 2007. De nouvelles synergies portant sur la mise en place d'un mécanisme de garantie, à titre d'expérience pilote destinée à faciliter l'accès au financement à la catégorie d'investisseurs pour laquelle IntEnt a établi son programme d'aide.

Depuis dix ans, IntEnt a développé une méthodologie efficace pour sélectionner, former, préparer et soutenir les entrepreneurs migrants. Et pour mieux marquer son engagement envers les personnes désireuses de créer une entreprise au Maroc IntEnt vient de créer son premier bureau à l'étranger : IntEnt Maroc, à Casablanca.

Le Programme offert par IntEnt se veut un facilitateur susceptible d'accompagner les entrepreneurs dans leurs démarches et dans leur acte d'investir. Le marché cible les promoteurs marocains résidents à l'étranger, souhaitant contribuer au développement du Maroc par la création d'une entreprise dynamique et rentable. Les secteurs visés dans le cadre de cette initiative sont les PME (petites et moyennes entreprises).

IntEnt a de bonnes relations avec un certain nombre de banques au Maroc qui soutiennent activement le programme, notamment Bank Al-Amal ( qui finance des entrepreneurs migrants ) et la banque populaire. L'objectif principal de IntEnt Maroc est de promouvoir la création et le développement d'entreprises viables au Maroc émanant de projets lancés par des immigrants résidents en Europe.

IntEnt peut mobiliser des ressources financières et matérielles locales pour des activités économiques productrices et durables, il ne s'agit ni d'une banque ni d'un bureau d'études mais c'est une organisation entrepreneuriale spécialisée en conseil aux entrepreneurs.